



ROMANEL
SUR LAUSANNE

COMMUNE DE ROMANEL SUR LAUSANNE

Chemin du Village 24

1032 ROMANEL-SUR-LAUSANNE

Tél. 021 641 28 00 Fax 021 641 28 04

A. Dossier d'appel d'offres

prestations de service pour ingénieurs civils et spécialistes en mobilité

Procédure ouverte



**ASSAINISSEMENT DES COLLECTEURS D'EAUX CLAIRES ET D'EAUX USEES
REAMENAGEMENT DE L'ESPACE ROUTIER (DP) CHEMIN DE COVATANNAZ**

**CONDITIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE POUR L'ATTRIBUTION
D'UN MARCHÉ DE SERVICE – PRESTATIONS DE L'INGENIEUR CIVIL**

Sommaire :

A. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

PROCEDURES & CRITERES D'ADJUDICATION

1. Dispositions générales
2. Objet du marché et informations générales
3. Description des prestations et présentation des honoraires
4. Mise en soumission
5. Dépôt des offres
6. Examen des offres
7. Communication
8. Critères d'adjudication et d'aptitudes

PROJET

9. Descriptif du projet
10. Documents de base
 - Situation 1 :500 ; Remplacement des collecteurs
 - Situation 1 :500 ; Réfection de chaussée
 - Mobilité ; Stratégie de modération de trafic (Nov – 2021)
 - Plan général d'évacuation des eaux (PGEE – Juin 2017)

B. CAHIER D'APPEL D'OFFRES

Bases pour l'établissement de l'offre

- Page de garde (coordonnées, montant de l'offre, date, etc...)
- **Offre d'honoraires**
 - Offre financière ; tableau Excel à compléter
- **Organisation pour l'exécution du mandat**
 - Annexe R8 + planning intentionnel (sous format Excel par exemple)
 - Annexe R9 pour chaque personne clé
- **Qualité technique de l'offre**
 - Annexe R13 à compléter
- **Organisation de base du soumissionnaire**
 - Annexe Q1 à compléter
 - Annexe Q2 à préparer
 - Annexe Q4 à compléter
 - Tableau conforme à l'annexe T6 à transmettre (apprenti)
- **Références**
 - Annexe Q6 (5x)
- **Conditions de participation**
 - Annexe P1 - Engagement sur l'honneur
 - Annexe P 6 - Engagement à respecter l'égalité hommes/femmes

PROCÉDURES & CRITÈRES D'ADJUDICATION

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Adjudicateur :

Commune de Romanel-sur-Lausanne
Chemin du Village 24
1032 Romanel-sur-Lausanne

1.2 Organisateur de la procédure :

MCR & Associés, Ingénieurs civils Sàrl
Rue des Moulins 48
1800 Vevey
info@mcr-ing.ch

1.3 Type de marché :

- Marché de prestations de service
- Procédure ouverte

1.4 Jury :

L'appel d'offre d'honoraires est un marché de service, soumis à la procédure des marchés publics. L'évaluation des offres en vue de l'attribution du mandat est confiée à un jury formé de 3 membres. Il est composé des personnes suivantes :

- Blaise Janin, Municipal
- Yann Gilléron, Chef de service du bureau technique
- Grégoire Monnard, ingénieur civil

L'adjudicateur a désigné lui-même le jury.

1.5 Bases légales :

- Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25.11.1994, état au 01.01.2022
- Accord GATT/OMC (AMP) sur les marchés publics, état au 01.01.2022
- Loi Vaudoise du 24.06.1996, état au 01.01.2022 sur les marchés publics (LVP VD)
- Règlement et application du 07.07.2004 de la loi du 24.06.1996 sur les marchés publics (RMP)
- Normes SIA en vigueur qui concernent le marché
- Règlement SIA 103, édition 2020

1.6 Planification prévisionnelle :

Dates ↓

- | | |
|---|----------------|
| - Publication des documents d'appel d'offres sur SIMAP | 08.04.2022 |
| - Délai pour le dépôt des questions | 26.04.2022 |
| - Réponses aux questions des candidats | 03.05.2022 |
| - Retour des offres | 20.05.2022 |
| - Séance d'évaluation | 09.06.2022 |
| - Date d'éventuelles séances de clarification | 16.06.2022 |
| - Proposition d'adjudication à la Municipalité | Juillet 2022 |
| - Dépose du crédit d'étude | Septembre 2022 |
| - Approbation par le Conseil communal | Octobre 2022 |
| - Date envisagée pour la signature du contrat de mandat | Novembre 2022 |

1.7 Incompatibilité :

Le bureau ou la personne qui a réalisé une prestation particulière avant le lancement de la procédure peut y participer pour autant que cette prestation :

- Soit limitée dans le temps et achevée au lancement de ladite procédure
- Ne touche pas l'organisation de la procédure et/ou l'élaboration du cahier des charges
- Ne fait pas partie du marché mis en concurrence.

Liste des personnes ou bureaux pré-impliqués qui **sont autorisés à participer** à la procédure :

- Ribl SA Ingénierie hydraulique
- Transitec

Liste des personnes ou bureaux pré-impliqués qui **ne sont pas autorisés à participer** à la procédure :

- MCR & Associés Ingénieurs civils Sàrl – Vevey Organisation de la procédure

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1 Importance du projet :

- Collecteurs EU/EC
Longueur EU \cong 400 m' / Longueur EC \cong 420 m' / sans branches de raccordement
- Traversée sous voies ferrées
Longueur EU \cong 60 m' / Longueur EC \cong 60 m'
- Chambres spéciales (cellules)
Nombre de pièces = 2 pces
- Raccordements divers
Longueur EU \cong 60 m' / Longueur EC \cong 60 m'
- Eclairage public
Longueur = 590 m' / Env. 16 luminaires
- Réfection de chaussée, trottoirs et aménagements de surface
Réfection de chaussée (S) = 1990 m²
Trottoirs (S) = 780 m²

2.2 Enveloppe financière :

Le bureau technique de la Commune de Romanel-sur-Lausanne a porté une analyse sommaire des coûts des travaux envisagés au droit du périmètre retenu à \pm 20%.

Le montant estimé sur la base de cette première analyse sommaire est de HT Fr. 2'400'000.-

Collecteurs, raccordements, génie civil, éclairage public (GC)	CHF 1'500'000.00
Chaussées et trottoirs	CHF 700'000.00
Travaux généraux	<u>CHF 200'000.00</u>
Total	HT CHF 2'400'000.00

2.3 Informations :

- Une base cadastrale numérisée est mise à disposition du bureau adjudicataire.
- Le relevé servant à la mise à jour du projet exécuté est réalisé par un géomètre officiel (coordonnées et altitudes sur couvercle) qui sera mandaté directement par la Commune de Romanel-sur-Lausanne.
- La mise à jour des plans ainsi que les relevés complémentaires font partie intégrante des prestations à fournir par le mandataire adjudicataire.
- Le projet d'assainissement des collecteurs prévoit également tous les raccordements privés, de la chambre sur collecteur principal à la limite du domaine public.
- Le génie civil qui concerne la défense incendie fait partie d'un coût dissocié du présent cahier des charges. Les prestations s'y rapportant seront déterminées en collaboration avec le Service concerné (Eau Service Lausanne).
- Une entreprise spécialisée sera en charge de l'éclairage public. Les prestations liées au génie civil font partie intégrante du cahier des charges du mandataire adjudicataire.
- Le projet doit tenir compte de l'ensemble des prestataires des services industriels tels que gaz, électricité, téléphone, TV par câble, fibre optique, eau potable, etc... L'ampleur de ces travaux n'est pas encore connue. Ils feront l'objet de mandats séparés, tenant compte des conditions du présent appel d'offre.
- L'offre doit tenir compte de la remise en état et de l'amélioration des chaussées et de petits ouvrages (soutènements, bordures, etc...) et la remise en état d'accès au domaine privé. Tous les profils nécessaires à l'adaptation des aménagements sont à fournir par le bureau d'étude et font partie intégrante des prestations de l'ingénieur.

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET PRÉSENTATION DES HONORAIRES

3.1 Références :

- Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs civils, Norme SIA 103, édition 2020.
- Modèle de prestations, SIA 112, édition 2014.

3.2 Prestations :

Les prestations de l'ingénieur civil en tant que mandataire principal et conformément à la SIA 103 sont :

Phase I

- 4.3 Etude de projet
 - 4.31 Avant-projet
 - 4.32 Projet de l'ouvrage
 - 4.33 Procédure de demande d'autorisation, dossier d'enquête, y.c procédures LRou
- 4.4 Appel d'offres
 - 4.41 Appel d'offres et comparaison des offres
y compris gestion de la procédure MP

Phase II

- 4.5 Réalisation
 - 4.51 Projet d'exécution
 - 4.52 Exécution de l'ouvrage
 - 4.53 Mise en service, achèvement

Les prestations des phases 4.31 à 4.41, soit la phase 1, représentent une tranche ferme, sous réserve de l'obtention du crédit d'étude. **Les prestations 4.51 à 4.53** représentent la tranche conditionnelle qui sera libérée sous réserve de l'obtention du crédit de réalisation.

L'offre devra comprendre toutes les prestations nécessaires et suffisantes pour l'exécution complète du mandat, telles que décrites au pt 3.2. Les tarifs horaires maximum applicables sont ceux recommandés par le KBOB.

Les prestations relatives à l'application des dispositions réglementaires et législatives sur les marchés publics, ainsi que les prestations relevant des contacts et de l'application des exigences des procédures d'autorisation devront être comprises dans l'offre.

L'adjudicateur se réserve la possibilité de compléter le marché après son adjudication pour des prestations en lien direct avec le présent projet, si nécessaire. Les conditions de l'offre seront applicables.

Délais :

Les échéances intentionnelles indiquées ci-dessous sont sous réserve de l'obtention des crédits et des recours qui peuvent être déposés suite aux décisions de sélection et d'adjudication :

- Décision d'adjudication Juillet 2022
- Début du mandat (sous réserve de l'obtention du crédit d'étude) Février 2023

3.3 Honoraires :

- La proposition d'honoraires doit comprendre toutes les dépenses nécessaires au mandataire pour exécuter les prestations demandées.
- Toutes les séances nécessaires à l'avancement, la coordination et la direction générales et locale des travaux sont incluses dans la proposition.
- Le temps nécessaire pour chaque prestation (31, 32, etc...) doit être clairement indiqué (voir offre financière).
- Le taux horaire par catégorie de qualification doit être mentionné clairement.
- Un tableau au format A3 « offre financière » vous est proposé en annexe. Il doit être complété dans son intégralité. Les dénominations pré-introduites peuvent être modifiées par le mandataire en fonction de la composition de son équipe.
- Les montants indiqués seront plafonnés par phase. Le mandant se réserve le droit de forfaitiser par phase sur la base des prestations définies.
- **Le temps** nécessaire aux prestations doit être **clairement indiqué**.
- Un soumissionnaire qui ne peut justifier **un rapport temps/honoraires** cohérent sera écarté.

3.4 Frais annexes :

- Les frais de reproduction (plans, documents) seront rémunérés selon les frais effectifs sur présentation des justificatifs ou forfaitairement, au choix du mandataire. Ils doivent être explicitement indiqués (tableau annexé).
- Les frais de déplacement (temps et km) doivent être intégrés à l'offre d'honoraires. Le bureau d'ingénieur civil doit mentionner clairement dans son offre si ce coût est en sus, forfaitaire ou intégré aux honoraires.

4. MISE EN SOUMISSION

4.1 Visite sur site et questions ayant trait aux documents d'appel d'offres

Aucune visite sur site n'est organisée. Le délai pour poser encore des questions est fixé au **26 avril 2022**. Elles seront alors adressées par écrit (courrier ou "courriel") à l'adresse de l'adjudicateur (point 1.1 du présent document).

L'ensemble des questions et réponses seront retournées aux bureaux d'ingénieurs civils inscrits jusqu'au **3 mai 2022** par courrier ou "courriel".

4.2 La langue officielle utilisée pour tous les documents est le français.

4.3 Le soumissionnaire n'a droit à aucune rémunération pour l'établissement de son offre.

4.4 La durée de validité de l'offre est fixée à 6 mois dès la rentrée des offres.
Les honoraires sont bloqués pendant toute la durée du mandat. Aucune hausse ne sera accordée.

4.5 Association de bureaux

L'association de bureaux est admise. Il est souhaitable de s'adjoindre à un bureau spécialiste en mobilité afin de disposer d'une analyse de détail des mesures sur « Covatannaz » en vue de la procédure LRou.

4.6 Sous-traitance

La sous-traitance des prestations n'est pas admise.

4.7 Variantes

Les variantes d'offres ne sont pas admises.

5. DEPÔT DES OFFRES ET QUESTIONS AYANT TRAIT AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

- 5.1 Les offres, soit **un exemplaire papier ainsi qu'un exemplaire sur support informatique** (clé USB), sont remises sous enveloppe fermée portant la désignation de l'objet. Elles seront déposées à l'adresse de l'adjudicateur (pt. 1.1) jusqu'au **20 mai 2022 à 12h00**, dernier délai ou envoyées sous pli recommandé à la même adresse où elles doivent être reçues dans les mêmes délais.

Les offres parvenues après expiration du délai ne seront pas prises en considération.

6. EXAMEN DES OFFRES

- 6.1 Le MO procède à l'ouverture des offres à huit clos.

Un tableau d'ouverture ainsi qu'un procès-verbal est établi. Il peut être obtenu, sur demande, par les bureaux d'ingénieurs.

- 6.2 Après contrôle et vérification des documents, un tableau comparatif est établi. Les documents non exigés dans l'appel d'offre seront écartés.

- 6.3 Chaque membre du jury reçoit les offres qu'il étudie individuellement selon les critères définis et la grille d'évaluation (voir point 8).

- 6.4 Les membres du Jury se réunissent et confrontent leurs positions.

Les notes et évaluations sont arrêtées et notifiées dans un document de synthèse qui représente la volonté commune issue de discussions et fondée sur un commentaire.

- 6.5 Le Jury procède, sur la base de ce qui précède, à un classement définitif et une proposition d'adjudication à la Municipalité.

- 6.6 Pendant la durée de l'évaluation, les tableaux comparatifs ainsi que tous les résultats intermédiaires seront confidentiels et non accessibles à des tiers.

7. COMMUNICATION

- 7.1 Chaque bureau d'ingénieur civil est informé par écrit du résultat de la procédure et de la décision d'adjudication.

- 7.2 Un procès-verbal de la séance d'évaluation ainsi que les tableaux d'ouverture et comparatif après contrôle seront tenu à disposition des soumissionnaires qui en font la demande.

8. CRITERES D'ADJUDICATION ET D'APTITUDES

8.1 Critères pris en considération par le mandant pour l'attribution du mandat :

- | | | |
|---|------|-------------|
| - Offre d'honoraires | | 40 % |
| - Notation du prix de l'offre | 20 % | |
| - Notation du temps consacré prévu | 20 % | |
| - Organisation pour l'exécution du mandat | | 20 % |
| - Répartition des tâches et des responsabilités (annexe R8)
<i>Ce document sera complété d'un planning intentionnel (durée)
pour les phases 1 et 2</i> | 10 % | |
| - Qualification des personnes clés (annexe R9) | 10 % | |
| • <i>Chef de projet</i> | | |
| • <i>Ingénieur ou technicien en charge des appels d'offres et du suivi
du chantier</i> | | |
| • <i>Dessinateur principal en charge de la production des plans et/ou
des appels d'offres</i> | | |
| - Qualité technique de l'offre | | 15 % |
| - Méthodologie (annexe R13) | 15 % | |
| - Organisation de base du candidat | | 20 % |
| - Organisation, qualité du soumissionnaire pour satisfaire les exigences
du mandant (annexe Q1) | 10 % | |
| - Organisation interne du soumissionnaire (annexe Q2) | 5 % | |
| - Formation d'apprentis (annexe T6)
<i>4 dernières années</i> | 5 % | |
| - Références | | 5 % |
| - 5 références de mandats similaires (annexe Q6)
<i>Durant les 10 dernières années</i> | | |
| • <i>Mobilité</i> | | |
| • <i>Aménagements urbains</i> | | |
| • <i>Assainissement de réseau de canalisation</i> | | |

8.2 Conditions de participation

- Déclaration sur l'honneur attestant le paiement régulier et complet des cotisations sociales (voir annexe P1)
- Déclaration d'engagement à respecter l'égalité entre hommes et femmes (voir annexe P2)
- Extrait de la police d'assurance RC professionnelle du candidat

8.3 Contenu du dossier de candidature :

- Se référer au cahier d'appel d'offre annexé

8.4 Évaluation :

a) Valeurs :

- 5 Très intéressant
- 4 Bon et avantageux
- 3 Suffisant
- 2 Partiellement suffisant
- 1 Insuffisant

b) Prix :

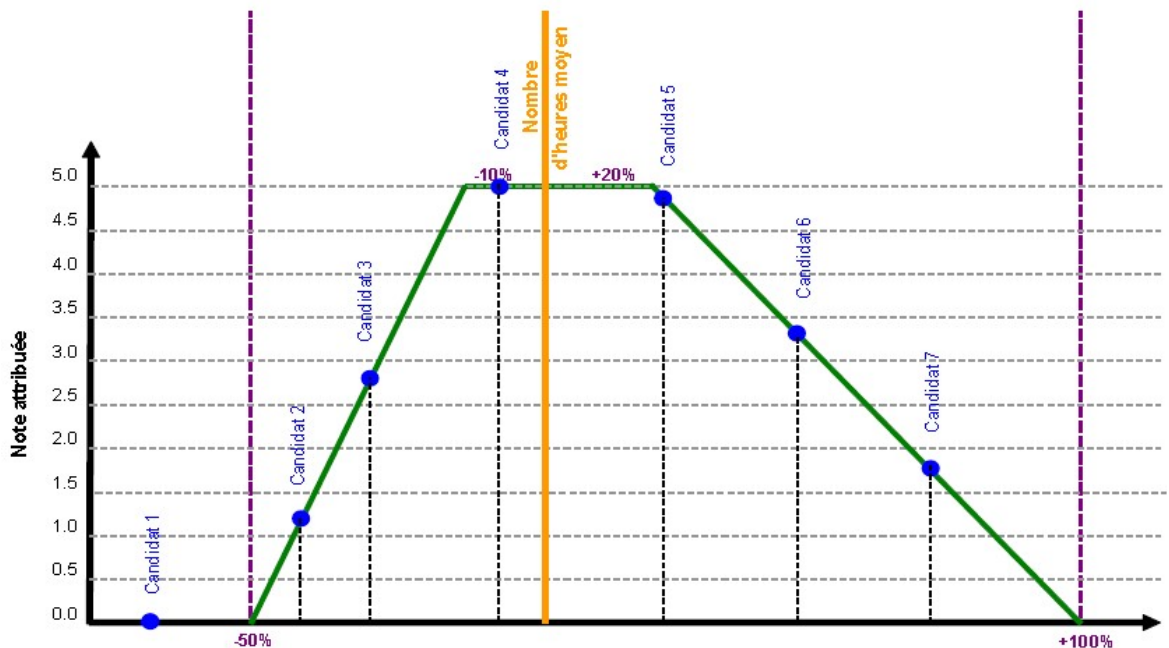
Note de l'offre $i = (\text{coût offre minimum} / \text{coût offre } i)^2 \times 5$

c) Temps consacré prévu :

Le nombre d'heure moyen « Tmoy » est déterminé par la moyenne des offres

$0,9 T_{moy} < T_i < 1,2 T_{moy}$	5	
$T_i \leq 0,5 T_{moy}$ ou $T_i \geq 2,0 T_{moy}$	0	
$0,5 T_{moy} < T_i < 0,9 T_{moy}$	0 à 5	Détermination linéaire croissante
$1,2 T_{moy} < T_i < 2,0 T_{moy}$	5 à 0	Détermination linéaire décroissante

Le graphique ci-après illustre la méthode d'évaluation du temps :



d) Notation des entreprises formatrices d'apprentis

- Se référer à l'annexe T6 du Guide romand pour les marchés publics, Version du 1er janvier 2022

e) Conditions particulières :

- Le MO se réserve le droit de demander aux soumissionnaires des explications complémentaires s'il le juge nécessaire. Il peut également organiser une séance de clarification
- En cas d'égalité de point, c'est l'offre la plus économique qui prime
- L'adjudication de la **phase I** du mandat n'est prononcée qu'une fois l'acceptation du budget d'étude par le Conseil Communal. L'adjudication de la **phase II** du mandat est adjugée qu'une fois le préavis pour la réalisation accepté par le Conseil Communal

9. DESCRIPTIF DU PROJET

INTRODUCTION

Le chemin de la Covatannaz se situe au Nord-Ouest de la commune de Romanel-sur-Lausanne, il relie le chemin des Goliettes au Nord au chemin du Taulard au Sud. Ce chemin traverse un quartier résidentiel de moyenne densité.

Le PGEE de la commune de Romanel-sur-Lausanne, a identifié que l'ensemble du cadastre souterrain du chemin de la Covatannaz était à remplacer. La capacité hydraulique de certains tronçons de canalisation est insuffisante et leur état constructif mauvais. De plus la commune souhaite étendre son réseau séparatif sur la route d'Echallens (de l'autre côté des voies du LEB). Le réseau d'éclairage public devra également être assaini et remplacé.

Le revêtement bitumineux du chemin est détérioré. La Municipalité souhaite profiter de sa réfection pour revoir la définition de l'espace urbain de ce chemin en améliorant le flux piétonnier et instaurer une zone 30km/h.

Les autres services industriels ont été mis au courant des souhaits de la Municipalité et la plupart envisagent des travaux. La Romande-Energie, qui possède des installations totalement obsolètes.

PROJET

Assainissement

Ci-dessous, l'extrait du PGEE concernant les canalisations du chemin (*voir plan joint*).

Description	Ch. déb	Ch. fin	Problème	Mesures	Cont. Actu	L (m)	D exist	Cont. Fut	D futur
Reprise des EC	2_19.1	2_19	-	Nouvelle canalisation	EC	135	-	EC	600
Redimensionnement	2_19	2_15	Capacité insuffisante	Remplacement de la canalisation	EC	104	300	EC	700
Redimensionnement	2_16.1	2_16	Capacité insuffisante	Nouvelle canalisation	EC	51	-	EC	500
Redimensionnement	2_15	2_1011	Capacité insuffisante	Remplacement de la canalisation	EC	121	400	EC	700
Redimensionnement	2_1019.1	2_13.1	Capacité insuffisante	Remplacement de la canalisation	EC	64	300	EC	300
Reprise des EU	2_16.1	2_16	-	Nouvelle canalisation	EU	47	-	EU	400
Reprise des EU	2_48	2_34	Mauvais état de la canalisation	Remplacement de la canalisation	EU	51	300	EU	300
Constat TV	2_16	2_13	Mauvais état de la canalisation	Remplacement de la canalisation	EU	122	300	EU	400
Constat TV	2_13	2_12	Mauvais état de la canalisation	Remplacement de la canalisation	EU	36	400	EU	400
Constat TV	2_21	2_17	Dépôts problème d'étanchéité		EU	173	400	EU	400

Le projet a pour but est de remplacer les canalisations selon le PGEE.

Des gainages sont envisagés pour la réhabilitation de la canalisation unitaire 2_1018 à 2_11 ainsi que pour les tronçons 2_49 à 2_34 et 2_1019 à 2_1019.2.

L'étude permettra de valider ces moyens d'économie. La construction d'un collecteur privé EU entre la parcelle 95 et la chambre 2_11 est prévu.

Les reprises des réseaux privés EU-EC jusqu'en limite du domaine privé est prévu dans le projet.

Revêtement bitumineux et circulation

Le projet prévoit la réfection des revêtements bitumineux sur l'ensemble de la surface définie sur le plan des assainissements de chaussée joint au présent dossier. L'étude devra déterminer si la superstructure routière, coffre et revêtements, sont de qualité suffisante, sans quoi leurs reprises devront être intégrées au projet.

Le trottoir sera également réfectionné et son dimensionnement adapté aux mesures de modération souhaitées. Les bordures seront en granit.

S'agissant d'une route de desserte de quartier, la Municipalité souhaite que la vitesse de circulation de cette route soit abaissée à 30 km/h. Le projet devra offrir des solutions de modération agréable pour l'automobiliste (limiter les gendarmes couchés) et sécurisante pour la mobilité réduite.

L'aspect esthétique général du chemin sera analysé et fera partie d'un critère important.

Eclairage public

Le remplacement des installations d'éclairage public sera intégré au projet. L'étude et la réalisation se fera en collaboration avec le prestataire de la commune de Romanel-sur-Lausanne.

Autres services

Le bureau d'ingénieur en charge des travaux devra s'assurer des intentions des autres services en collaboration avec la commune. Les prestations pour les autres services seront faites par mandat direct et ne seront pas pris en charge par la commune. L'objectif est d'éviter au maximum les interventions futures des services.

ANNEXES

A. Dossier d'appel d'offres (à conserver pour votre dossier)

- Annexes au dossier d'appel d'offres
 - Situation ; Réfection de chaussée 1 :500
 - Situation ; Remplacement des collecteurs 1 :500
 - Plan général d'évacuation des eaux (PGEE – juin 2017)
 - Rapport technique ; stratégie de modération de trafic (novembre 2021)
 - Dossier photos

B. Cahier d'appel d'offres (à nous retourner)

- Annexes au cahier d'appel d'offres
 - Page de garde (coordonnées, montant de l'offre, date, etc...)
 - **Offre d'honoraires**
 - Offre financière ; tableau Excel à compléter
 - **Organisation pour l'exécution du mandat**
 - Annexe R8 + planning intentionnel (sous format Excel par exemple)
 - Annexe R9 pour chaque personne clé
 - **Qualité technique de l'offre**
 - Annexe R13 à compléter
 - **Organisation de base du soumissionnaire**
 - Annexe Q1 à compléter
 - Annexe Q2 à préparer
 - Annexe Q4 à compléter
 - Tableau conforme à l'annexe T6 à transmettre (apprenti)
 - **Références**
 - Annexe Q6 (5x)
 - **Conditions de participation**
 - Annexe P1 - Engagement sur l'honneur
 - Annexe P 6 - Engagement à respecter l'égalité hommes/femmes